

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006

SCHWEGmann

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

1. SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SCHWEGO® antihaut 8172 (8172)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

L'impression chimique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur

Bernd Schwegmann GmbH & Co. KG

Rue/Boîte Postale

Wernher-von-Braun-Str. 14

Sigle du pays/Code postal/Localité

DE-53501 Grafenschaft-Gelsdorf

Téléphone / Fax

+49 22 25 / 92 26-0 / +49 22 25 / 92 26-48

Contact fiche technique de sécurité

E-Mail: MSDS@SchwegmannNet.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 61 31 / 19 24 0 (CENTRE ANTIPOISON, 24 h en anglais et en allemand)

2. SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Extrêmement inflammable. · Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. · Irritant pour la peau. · L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

F+ ; R 12 · N ; R 51/53 · Xi ; R 38 · R 67

2.2 Éléments d'étiquetage

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



F+ ; Extrêmement inflammable



Xi ; Irritant



N ; Dangereux pour l'environnement

Phrases R

12	Extrêmement inflammable.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
38	Irritant pour la peau.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
----	---

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006

SCHWEGmann 

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les fumées/aérosols

Marquage spécial pour certaines préparations

- 56 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
57 Ne pas percer ou brûler même après usage.
58 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

2.3 Autres dangers

Basé sur les données disponibles, les critères de classification pour les PBT/ vPvB ne sont pas remplies.

2.4 Remarques supplémentaires

Risque explos./éclatement par augmentation de pression.

3. SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Un aerosol avec gaz porteur d'hydrocarbure et substanceactive (500 mL)

Composants contribuant aux dangers

MÉLANGE D'HYDROCARBURES PROPANE/BUTANE ; CE no : 270-990-9; CAS no : 68512-91-4

Quote-part : 35 - 50 %
Classification 67/548/CEE : F+ ; R12

NAPHTA LÉGER (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ (BENZ`ENE < 0,1 %) ; Numéro d'enregistrement (CE) : 01-2119475514-35 ; CE no : 921-024-6; CAS no : 64742-49-0

Quote-part : 35 - 50 %
Classification 67/548/CEE : F ; R11 N ; R51/53 Xn ; R65 Xi ; R38 R67
Classification 1272/2008 (SGH) : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

N-HEXANE ; CE no : 203-777-6; CAS no : 110-54-3

Quote-part : 1 - 5 %
Classification 67/548/CEE : F ; R11 Repr. Cat.3 ; R62 N ; R51/53 Xn ; R48/20 Xn ; R65 Xi ; R38 R67
Classification 1272/2008 (SGH) : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Repr. 2 ; H361.F2D0 STOT RE 2 ; H373 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Indications complémentaires

Les substances mentionnées sur la "Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC) for authorisation" de l'AIEPC ne sont pas des composants intentionnels de ce produit. Il ne faut dès lors pas s'attendre à ce que ces substances soient présentes en des quantités > = 0,1 % dans le produit.

4. SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Cas général:

Enlever sans délai les vêtements souillés.
En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas d'inhalation:

Eloigner la personne de l'endroit contaminé.
Conduire à l'air frais.
Appeler un médecin en cas d'irritation des voies respiratoires

Au contact de la peau:

Laver avec de l'eau/du savon et rincer.

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

Au contact des yeux:

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.).
Protéger l'oeil non blessé.

En cas d'ingestion:

Après premiers soins, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) n'est connu(e).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible

5. SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, CO₂, extincteur à poudre.
Vapeur d'eau. Eau par lance-diffuseur.

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des gaz toxiques peuvent se former: monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air.

5.4 Indications complémentaires

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.
sous chauffage extrême dans récipient fermé décompos., formation de pression, éclatement possible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.

6. SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter le contact avec la substance. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.
Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir section 8.

6.2 Précautions pour protection de l'environnement

Ne pas laisser échapper ni dans l'eau, ni dans la terre, ni dans les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Élimination conforme à l'ordre.

6.4 Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour la manipulation

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.
Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains après utilisation.

Préventions des incendies / explosions

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006

SCHWEGmann 

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit.

Groupe d'inflammation : T2

Classe d'incendie : C

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Protéger contre les températures au-dessus de 50 ° C. Veiller au TRGS 510:

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe.

Indications concernant le stockage commun

Tenir éloigné d'agents puissants d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage

Classe d'entrepôt : 2B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits d'aérosol pour l'impression offset

Informations supplémentaires sur ce produit voir notre fiche technique.

8. SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

NAPHTA LÉGER (PÉTROLE), HYDROTRAITÉ (BENZ`ENE < 0,1 %) ; CAS no : 64742-49-0

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Paramètre : (RCP-Method)

Valeur : 1500 mg/m³

Catégorie : 2(II)

Remarques : AGS

Date de version : 27.12.2007

N-HEXANE ; CAS no : 110-54-3

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Valeur : 50 ppm / 180 mg/m³

Catégorie : 8(II)

Remarques : Y

Date de version : 02.07.2009

Spécification : TRGS 903 - Valeurs limites biologiques (D)

Paramètre : Hexandion 2,5 / Urée / Fin d'exposition ou d'équipe

Valeur : 5 mg/l

Date de version : 31.03.2004

CALCULATED EXPOSURE VALUE FOR THE MENTIONED MIXTURE OF HYDRO CARBONS ACCORDING TO GERMAN REGULATORIES

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Paramètre : (RCP-Method)

Valeur : 1400 mg/m³

Catégorie : 2(II)

Remarques : AGS

Date de version : 27.12.2007

8.2 Contrôles de l'exposition

Procédés d'analyse recommandés pour mesurer le poste de travail : Consulter la notice de l'office national pour la protection et la médecine du travail (Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin - BAuA)¹ et BS EN 14042 "Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques".

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Assurer ventilation suffisante. Normalement aucune protection personnelle des voies respiratoires n'est nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, de forte nuisance olfactive ou en présence d'aérosols ou d'embruns, porter un masque respiratoire

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

selon la norme EN 141. Filtre: filtre de type A1. Opérationnel jusqu'à une concentration maximale de 1000 ppm

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.
Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques selon EN 374.
Gants protecteurs, caoucho nitrile.
Épais (mm): 0,2
Pénétration temps (s): > 3600 (LEVEL 3) (Valeur de littérature)

Protection des yeux

Utiliser lunettes de protection avec protection latérale conforme à EN 166:2001.

Précautions pour protection de l'environnement

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 6.

9. SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique : Un aerosol avec gaz porteur d'hydrocarbure et substanceactive (500 mL)
Couleur : incolore
Odeur : typique à l'espèce

Renseignements importants pour la sécurité

Point de fusion :			n'est disponible		littérature
Point d'ébullit. :	(1013 hPa)	<	-10	°C	littérature
Point d'éclair :		ca.	-80	°C	ISO 1523
Température d'auto-inflammation :		ca.	365	°C	DIN 51794
Limites d'explosivité inférieur :			1,5	% b.v.	littérature
Limites d'explosivité supérieure :			10,9	% b.v.	littérature
Pression de vapeur :	(20 °C)		1200 - 7500	mbar	DIN EN 12
Masse volumique :	(20 °C)		0,5 - 0,58	g/cm ³	DIN EN ISO 2811-1
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	<	0	g/l	(prémédité)
Quote-part VOC (EU):			44,5	%	(prémédité)

9.2 Autres informations

Pression intérieure déterminée: 4,8 bar / 50° C

500 mL = 0,334 kg

La teneur en COV est déterminée selon la méthode par différence décrite dans la norme ISO 11890-1

Les spécifications physiques représentent d. valeurs approx. et se réfèrent aux solvants utilisés (aérosol).

D'autres données physiques et chimiques ne sont pas disponibles.

10. SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Dans un environnement normal (température ambiante de 20° C), le produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

10.4 Conditions à éviter

Éviter le réchauffement à plus de 50°C.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

10.5 Matières incompatibles

Réaction possible au contact des oxydants.

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

10.6 Produits de décomposition dangereux

gaz/vapeur inflammable
Cert. vapeurs forment mélanges explosifs au contact de l'air.

11. SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Le fabricant évalue les dangers de toxicité aigüe, d'irritation de la peau, d'irritation des mucus de la peau, de modifications du patrimoine génétique et de sensibilisation de la peau sur la base des indications existant sur les composants.

11.2 Expériences de la pratique

Aucune information disponible

11.3 Autres renseignements pour la toxicologique

La classification toxicologique du produit a été réalisée à partir des résultats du procédé de calcul prescrit par la Directive Générale Préparation (1999/45/CE).

12. SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Selon les données en notre possession, le produit ne contient pas de PBT et vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible.

13. SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Sous observation des prescriptions locales officielles élimination conforme à l'ordre.

Recommandation

Mettre au point la classification avec la société chargée de l'élimination.

Code de déchets

EAK-Code: 16 05 04

Emballage non nettoyé

Boîtes déchargées: EAV-Code: 15 01 10

14. SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID

AÉROSOLS

IMDG-Code

AEROSOLS

ICAO-TI / IATA-DGR

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Classe(s) de danger pour le transport 2
Classification-Code : 5F
Code de restriction en tunnels : D
Réglementations particuliers : LQ 2
Fiche signalétique des dangers : 2.1 / N

IMDG-Code

Classe(s) de danger pour le transport 2.1
No EmS : F-D / S-U
Réglementations particuliers : LQ 1 I
Fiche signalétique des dangers : 2.1 / N

ICAO-TI / IATA-DGR

Classe(s) de danger pour le transport 2.1
Fiche signalétique des dangers : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID : ---

IMDG-Code :

ICAO-TI / IATA-DGR :

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID : N

IMDG-Code : P

ICAO-TI / IATA-DGR : N

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

La remise se fait dans des emballages approuvés par le droit de la circulation ou appropriés.

14.8 Notes

À 14.3: Fiche signalétique des dangers "N": Les récipients dont la contenance est supérieure à 5 L doivent être dotés du "signe distinctif pour les substances dangereuses pour l'environnement".

À 14.5: N = DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT / P = POLLUANT MARIN

15. SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Classe de pollution des eaux

Classe : 1 selon VwVWS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit (préparation/mélange).

16. SECTION 16: Autres informations

Littérature:

¹ <http://www.baua.de>

² <http://www.arbeitssicherheit.de>

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne.

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

Les informations relatives à la classification et l'étiquetage en vertu du règlement (EC) 1272/2008 (GHS)

Classification

Aérosol extrêmement inflammable. · Provoque une irritation cutanée. · Peut provoquer somnolence ou vertiges. · Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aquatic Chronic 2 ; H411 · Skin Irrit. 2 ; H315 · Flam. Aerosol 1 ; H222 · STOT SE 3 ; H336

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Flamme (SGH02) · Environnement (SGH09) · Point d'exclamation (SGH07)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332/313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403/233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient: Retirer conformément aux réglementations officielles locales.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

O210 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
O211 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Autres renseignements

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

TRGS: Technical Rules of Hazardous Substances

RCP: Reciprocal calculation-based procedure

VOC: Volatile Organic Compounds

ISO: International Standards Organization

EN: European Standard

LGK: German storage class

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

IMDG-Code: International Maritime Code for Dangerous Goods

GGVSee: German Carriage of Dangerous Goods by Sea Ordinance

GGVSEB: German Carriage of Dangerous Goods by road, rail and inland waterways

ICAO-TI: International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IATA-DGR: International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

WGK: German Water pollution classification

VbF: German Ordinance on Flammable Liquids

BetrSichV: German Ordinance on Industrial Safety and Health

GefStoffV: German Hazardous Substances Ordinance

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative

CAS: Chemical Abstracts Service

VwVWS: German Administrative Regulation on the Classification of Substances hazardous to waters into Water Hazard Classes

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006

SCHWEGmann 

Nom du produit : SCHWEGO® antihaut 8172
Révision : 19.07.2011
Date d'impression : 18.07.2012

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.1)
Date d'entrée en vigueur : 19.07.2011

EG/EU: European Union
UN: United Nations

Modifications décisives pour la sécurité

02. Identification des dangers · 02.2 Phrases S · 03. Composition/informations sur les composants · 04. Premiers secours · 06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle · 07. Manipulation et stockage · 08.1 Paramètres de contrôle · 09. Propriétés physiques et chimiques · 10. Stabilité et réactivité · 11. Informations toxicologiques · 13. Considérations relatives à l'élimination · 14. Informations relatives au transport · 15. Informations relatives à la réglementation · 16. Autres informations

Phrases R des substances contenues

11	Facilement inflammable.
12	Extrêmement inflammable.
38	Irritant pour la peau.
48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
62	Risque possible d'altération de la fertilité.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

SGH Mentions de danger des substances contenues

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361.F2D0	Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contact

Dipl.-Chem. (FH) Gabriele Janssen · Tel. +49 (0) 22 25 / 92 26-12, Fax -48

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.